

explosion expérimentale d'armes nucléaires d'une puissance supérieure à 150 kt, et ce à partir du 31 mars 1976. Pour justifier une date d'entrée en vigueur aussi éloignée, la raison officielle invoquée a été de dire qu'il allait falloir énormément de temps pour prendre toutes les dispositions en matière de vérification. Mais il y avait en fait une raison plus importante, à savoir qu'on était en train, à cette époque, de mettre au point certaines ogives dont on prévoyait qu'elles auraient une puissance supérieure à la limite convenue. Il fallait donc procéder aux essais avant l'entrée en vigueur des restrictions. En fait, les États-Unis et l'URSS se sont empressés d'effectuer les essais sur les engins d'une puissance supérieure au seuil convenu, après la signature du TTBT et avant son entrée en vigueur. Même si les deux parties se sont engagées à réduire au minimum le nombre de leurs essais, ni les Américains ni les Soviétiques n'ont en fait ralenti la cadence de leurs activités d'expérimentation.

Le TTBT n'a pas été ratifié en raison de l'opposition des États-Unis, qui ne voulaient pas en faire un texte officiellement et juridiquement exécutoire. Les parties au traité ont déclaré qu'elles se conformeraient à la limite convenue pendant la période précédant la ratification. Même non ratifié par les signataires, le TTBT a réussi dans une certaine mesure à empêcher la mise au point de nouvelles ogives de forte puissance. En outre, la restriction de puissance limite certaines activités d'échantillonnage d'armement, dans la mesure où certaines grosses armes thermonucléaires ne peuvent pas être testées à leur pleine puissance. (En effet, la plupart des ogives nucléaires stratégiques que l'on trouve dans les arsenaux des deux supergrands ont une puissance supérieure à 150 kt.) Mentionnons par ailleurs que l'arrêt des explosions mégatonniques a eu des effets favorables sur l'environnement en réduisant d'autant les risques d'effluves radioactifs et de perturbations sismiques. Malgré tout, le TTBT a très peu contribué à ralentir la course aux armements nucléaires. Le seuil de 150 kt est en effet trop élevé pour avoir une incidence sensible : les pays peuvent poursuivre leurs programmes d'armement nucléaire sans subir de contraintes trop pénibles. De plus, la limite en question ne reflète pas l'avancement des méthodes de vérification actuelles : il est en effet possible de détecter et d'identifier des explosions nucléaires de puissance bien moindre.